# Observateur des Droits Sociaux

2021

**France** 







L'explosion de la pandémie de Covid-19 a accru les inégalités en France, fracturé sa société et entraîné des troubles sociaux. Pour combattre ces crises, le gouvernement a décidé d'utiliser tous les moyens nécessaires pour faire face à cette situation sans précédent, « quoi qu'il en coûte » comme l'a déclaré le président dans un discours prononcé en mars 2020. Le pays a subi plusieurs confinements et de nombreuses mesures ont été adoptées par ordonnance, ramenant la participation et le débat social et civil à portion congrue. Le PIB du pays a chuté de 8,3% en 2020 ; le nombre de demandeurs d'emploi y a augmenté et le recours massif aux contrats de travail précaires et à court terme a réduit l'impact négatif sur les taux d'emploi.1 Le Groupe stratégique national français rapporte que l'une des principales préoccupations tout au long de l'année a été l'accroissement considérable de la pauvreté et des inégalités. Cette évolution a été suivie d'une fragmentation sociale et d'une forte réduction de l'espace civique public.

	2018	2019	2020	EU-27 2020
Indice de Gini <sup>2</sup>	28,5	29,2	29,3	30,2 (2019)
Chômage <sup>3</sup>	8,7% (mainland) 9,0% (incl, overseas territories)	8,2% (mainland) 8,5% (incl, overseas territories)	8,0%	7,0%
Indice d'égalité de genre 4	74,6 (2019)	75,1 (2020)	75,5	67,9
Pauvreté au travail⁵	7,1%	7,4%	7,4%	9,2% (2019)
Surpeuplement des logements <sup>6</sup>	8,2%	7,7%	7,7%	17,1% (2019)
Observatoire sur l'espace civique CIVICUS <sup>7</sup>	RÉTRÉCI	RÉTRÉCI	RÉTRÉCI	N/A

Quelques indicateurs choisis sur la situation des droits sociaux en Europe

Les données manquantes pour 2020 ne sont pas disponibles au moment de la publication de l'Observateur des droits sociaux 2021.

# Égalité des chances et conditions de travail équitables

La pandémie de Covid-19 a conduit à l'introduction d'une série de mesures qui ont fortement impacté le monde du travail et les conditions de travail. Les partenaires sociaux, bien qu'ils n'aient pas été initialement impliqués dans l'élaboration des mesures d'urgence, ont réussi à entrer dans le débat politique et à être des intervenants actifs dans la préparation des politiques visant à faire face aux conséquences de la pandémie. En juillet 2020, le Premier ministre nouvellement nommé a organisé une concertation avec les partenaires sociaux, au cours de laquelle il a présenté un plan pour l'ensemble

des concertations prévues en 2020 et 2021. Depuis lors, les partenaires sociaux français ont été extrêmement actifs et productifs, concluant trois accords interprofessionnels - sur les conditions de travail dans les hôpitaux publics, sur le télétravail et sur la santé et la sécurité au travail (SST).

Le taux d'emploi en France a diminué de 0,4 point de pourcentage entre 2020 et 2021, tandis qu'il perdait 0,7% chez les jeunes. Il leur est particulièrement difficile de trouver des moyens de subvenir à leurs besoins financiers, en raison du manque d'emplois étudiants et de

<sup>2</sup> Eurostat (2021). Coefficient de Gini du revenu disponible équivalent : <a href="http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?lang=en&dataset=ilc\_di12">http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?lang=en&dataset=ilc\_di12</a>

<sup>3</sup> Eurostat (2021). Chômage par sexe et par âge : données annuelles : https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?data-set=une\_rt\_a&lang=fr

<sup>4</sup> Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2021). Indice d'égalité de genre : <a href="https://eige.europa.eu/gen-der-equality-index/2020/BE">https://eige.europa.eu/gen-der-equality-index/2020/BE</a>

<sup>5</sup> Eurostat (2021). Taux de risque de pauvreté au travail : <a href="https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tespm070/default/table?lang=fr">https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tespm070/default/table?lang=fr</a>

<sup>6</sup> Eurostat (2021). Taux de surpeuplement par âge, sexe et statut de pauvreté - population totale : <a href="https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc\_lvho05a/default/table?lang=fr">https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc\_lvho05a/default/table?lang=fr</a>

<sup>7</sup> CIVICUS (2021). Observatoire sur l'espace civique - Pays-Bas : https://monitor.civicus.org/country/netherlands/

l'augmentation des contrats qui conduisent à des situations de travail précaires. En 2021, la précarité reste une réalité pour de nombreux travailleurs français, puisque 15,4% sont employés sous contrat temporaire, soit l'un des pourcentages les plus élevés d'Europe.8

En termes de conditions de travail, la pandémie a imposé de nouveaux rythmes et a profondément bouleversé l'organisation du travail. Certains de ces changements perdureront audelà de la crise et favoriseront d'autres modes d'organisation du travail. En particulier, la généralisation du télétravail entraînera la multiplication des espaces de co-working. Ceuxci sont susceptibles de réduire les coûts fixes des entreprises, tout en évitant aux salariés de souffrir de solitude en travaillant à domicile à plein temps.

#### ÉDUCATION ET CHÔMAGE DES JEUNES

Bien qu'aucune réforme majeure ne soit intervenue au cours de l'année, le monde de l'éducation a dû faire face à de nombreux défis causés par la pandémie et les mesures adoptées pour contenir sa propagation. En France, deux grands confinements ont eu d'énormes conséquences sur l'éducation formelle et non formelle, les citoyens n'étant autorisés à quitter leur domicile que pour des raisons professionnelles ou **médicales.** Le pourcentage de jeunes quittant prématurément l'enseignement et la formation a été élevé en 2020 : 8% de la population âgée de 18 à 24 ans a abandonné les études et 5,2% n'est ni en formation ni en recherche active d'emploi.9 Le plan « 1 Jeune, 1 Solution » vise à identifier les jeunes qui ont abandonné l'enseignement et se trouvent donc dans

une situation particulièrement vulnérable, et à leur apporter un soutien individuel. 10 II a vocation à fournir une formation, une aide à la recherche d'emploi, voire un soutien financier. Néanmoins, le GSN exprime certaines inquiétudes quant aux importantes limitations des mesures pour la jeunesse, en particulier la non-prise compte de certains des besoins collatéraux des jeunes dans l'éducation, la formation ou l'emploi. Il s'agit notamment du manque de logements décents et abordables, qui sont essentiels pour le développement professionnel et personnel et pour l'indépendance.

Le GSN dénonce également le manque d'attention accordée par les institutions à l'éducation populaire non formelle, qui a été durement touchée par les mesures sanitaires. L'accès à l'éducation, à la culture et aux sports a particulièrement souffert en 2020, accentuant le mal-être parmi les jeunes. Le groupe stratégique national signale en outre que le retrait de ces espaces de socialisation essentiels semble irréversible chez certains.

### **BONNE PRATIQUE**Les Ateliers relais

Les Ateliers relais représentent un projet de coéducation entre institutions d'enseignement formel et non formel. Ils visent à lutter contre le décrochage scolaire et à travailler avec des jeunes en risque d'exclusion sociale. Il s'agit ici de réintégrer les jeunes par le biais de cours (formels) et d'ateliers (non formels). Actuellement, la majorité des apprenants affectés à ce programme seraient toujours inscrits dans des établissements d'enseignement.<sup>11</sup>

<sup>8</sup> OCDE (2021) Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021 - Emploi temporaire : <a href="https://data.oecd.org/emp/temporary-employ-ment.htm#indicator-chart">https://data.oecd.org/emp/temporary-employ-ment.htm#indicator-chart</a>

<sup>9</sup> Eurydice (2021) Répartition par statut professionnel des jeunes de 18 à 24 ans ayant abandonné leurs études ou leur formation : <a href="https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Distribution\_of\_early\_leavers\_from\_education\_and\_training\_aged\_18-24\_by\_labour\_status,\_2020\_(%25\_of\_population\_aged\_18-24).png</a>

<sup>10 1</sup> Jeune, 1 Solution: https://www.1jeune1solution.gouv.fr/

<sup>11</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <a href="https://eduscol.education.fr/1872/les-classes-et-ateliers-re-lais">https://eduscol.education.fr/1872/les-classes-et-ateliers-re-lais</a>

#### **INCLUSION DES MIGRANTS**

Selon le rapport publié par l'Indice des politiques d'intégration des migrants (Migrant Integration Policy Index) en 2020, la France a récemment amélioré ses réformes nationales sur l'inclusion des migrants, ouvrant aux citoyens extra-européens de meilleures chances d'inclusion.12 La création en 2018 de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés a été une évolution positive,13 dont le premier objectif est d'accompagner les réfugiés pendant un an après leur arrivée dans le pays. En 2020, 300 000 personnes ont été reconnues réfugiées en France et pourraient donc bénéficier du soutien de la délégation. Des cours de français sont notamment dispensés, ainsi qu'une aide pour les questions de santé, d'aide sociale et de logement. Pour ces derniers, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement<sup>14</sup> joue un rôle de coordination. Les deux délégations sont chargées de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'intégration des réfugiés de 2018.

Malgré ces développements positifs, le GSN rapporte que la loi française est exagérément restrictive envers les demandeurs d'asile. Un rapport de l'Assemblée nationale de 2020 sur l'insertion professionnelle des ressortissants de pays tiers décrit une situation très différente pour les demandeurs d'asile. Le rapport se concentre sur le marché du travail, dont l'accès est décrit comme restrictif et peu incitatif pour les demandeurs d'asile qui sont soumis à des procédures administratives strictes. Les intéressés en viennent donc à éviter de s'inscrire à un centre d'emploi et ne bénéficient donc pas de prestations sociales. 16

La période d'attente pour demander un permis de travail a récemment été abaissée à six mois, mais elle représente toujours un obstacle pour les personnes désireuses de travailler.

#### **ÉGALITÉ DES SEXES**

Les performances de la France en matière d'égalité des sexes se sont améliorées ces dernières années. Elle se classe troisième dans l'indice européen d'égalité de genre,17 obtenant un score supérieur à la moyenne. Au cours de la décennie écoulée, la France a réalisé quelques progrès dans la réduction de l'écart de rémunération entre les sexes. Cependant, l'égalité des sexes reste loin d'être une réalité et la pandémie de Covid-19 n'a pas contribué à réduire les inégalités. La participation des femmes au marché du travail est toujours inférieure de 10 points de pourcentage à celle des hommes. La pandémie a également mis en évidence et exacerbé la part inégale des activités de soins, dont 45% sont prestées par les femmes. Les tâches ménagères sont également effectuées par les femmes dans près de 80% des ménages.18

En France, le congé parental est accordé aux parents afin de leur permettre de s'occuper d'enfants de moins de trois ans sans perdre leur emploi. Il est rémunéré et peut durer jusqu'à 36 mois mais n'est pas transférable entre les parents. Les ressortissants de pays tiers peuvent également bénéficier du congé parental mais pas les réfugiés ni les demandeurs d'asile. <sup>19</sup> En outre, les travailleurs qui n'ont pas travaillé longtemps ne bénéficient pas du congé parental, ce qui constitue une difficulté particulière

<sup>12</sup> MIPEX (2021) Indice des politiques d'intégration des migrants 2020 - France : https://www.mipex.eu/france

<sup>13</sup> Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés : https://accueil-integration-refugies.fr/

<sup>14</sup> Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement : https://www.gouvernement.fr/delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-l-acces-au-logement

<sup>15</sup> Assemblée Nationale (2020) Rapport d'Information relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés : <a href="https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B3357.html">https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B3357.html</a>
16 Ibid.

<sup>17</sup> EIGE (2021), Indice d'égalité de genre - France : https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2020/country/FR 18 Ibid.

<sup>19</sup> EIGE (2021) Qui, en France, est éligible au congé parental ? : file:///C:/Users/socialaffair/Downloads/20210526\_mh0421046enn\_pdf.pdf

pour les jeunes travailleurs. Des évolutions positives ont été récemment introduites par la loi de financement de la sécurité sociale, qui a doublé la durée du congé pour le deuxième parent, le plus souvent celui qui n'accouche pas, de 14 à 28 jours, à partir de juillet 2021.<sup>20</sup> Ce changement est à saluer, car il devrait permettre de rééquilibrer certaines tâches domestiques et parentales. En outre, le GSN salue une proposition

de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle qui a été déposée au parlement en mars 2021 et qui vise à encourager les femmes à participer au marché du travail. Il prévoit des mesures telles que la mise en place de quotas dans les entreprises, l'introduction d'un indice d'égalité des sexes dans les établissements d'enseignement supérieur et des places réservées dans les crèches pour les ménages monoparentaux.

# Protection et inclusion sociales

Outre l'impact du Covid-19, le GSN signale une forte augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui sont de plus en plus une réalité pour les femmes seules avec enfants, les personnes âgées et les jeunes. En France, le principal outil d'aide sociale pour le soutien des revenus est le revenu de solidarité active (RSA), destiné à garantir un revenu minimum aux chômeurs et aux travailleurs à faibles revenus.

TRAVAIL ET CONDITIONS DE VIE

Malgré l'énorme ralentissement économique provoqué par la crise sanitaire, la France est l'un des pays européens où le taux de pauvreté est le plus faible.<sup>21</sup> Toutefois, **au cours de l'année dernière**, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté a fortement augmenté, atteignant plus de 14% de la population.<sup>22</sup> En outre, il convient de mentionner que les données rapportées sont sous-estimées, car elles n'incluent pas tous les sans-abris et les sans-papiers vivant dans la pauvreté à travers le pays. La pauvreté entrave l'inclusion sociale et touche le plus souvent les jeunes sans emploi ni éducation (plus de 2 millions), les parents isolés (environ un tiers des pauvres), parmi lesquels les femmes sont surreprésentées et d'autres sans-emplois.<sup>23</sup>

En septembre 2018, le gouvernement français a présenté sa Stratégie nationale de réduction de la pauvreté,<sup>24</sup> proposant des mesures politiques pour renforcer l'égalité des chances. La stratégie présente différentes actions dont beaucoup sont axées sur la petite enfance et les jeunes, comme la fourniture de petits déjeuners aux jeunes enfants avant

<sup>20</sup> Gouvernement français (2021): 28 jours de congé paternité pour plus de temps auprès de mon nouveau-né: <a href="https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/sante-famille-handicap/28-jours-de-conge-paternite-pour-plus-de-temps">https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/sante-famille-handicap/28-jours-de-conge-paternite-pour-plus-de-temps</a>
21 EAPN (2020) Rapport national d'observation de la pauvreté 2020 - France: <a href="https://www.eapn.eu/wp-content/uploads/2020/10/EAPN-EAPN-France-Poverty-Watch-2020\_EN\_final-4706.pdf">https://www.eapn.eu/wp-content/uploads/2020/10/EAPN-France-Poverty-Watch-2020\_EN\_final-4706.pdf</a>
22 Ibid.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Gouvernement français (2021) Stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté : <a href="https://www.gouvernement.fr/action/strategie-contre-la-pauvrete">https://www.gouvernement.fr/action/strategie-contre-la-pauvrete</a>

l'école et l'introduction d'une obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans. Parmi les autres thèmes couverts par la stratégie figurent des propositions en matière de santé et de soutien à l'emploi et au logement. Cependant, le comité chargé de l'évaluation de la stratégie rapporte que seules quatre des 35 mesures proposées ont été mises en œuvre : la revalorisation de la prime d'activité, la mise en place d'une assurance complémentaire santé pour les bénéficiaires du RSA, le renouvellement de l'assurance complémentaire santé de ces bénéficiaires et le déploiement de 400 centres de conseil budgétaire.<sup>25</sup>

Les inégalités de revenus ont augmenté à un rythme régulier au cours de l'année 2020. Alors qu'un million de personnes sont tombées dans la pauvreté, les plus riches se sont rapidement remis du ralentissement économique provoqué par la crise de Covid-19.26 Néanmoins, le taux de demandes d'aide sociale est resté très faible : on estime que seule une personne sur trois ayant besoin d'aide s'est adressée aux autorités locales pour obtenir des prestations sociales.<sup>27</sup> Le GSN dénonce un accès limité à l'information couplé à des procédures administratives longues, complexes et lourdes. Les groupes visés par les mesures devraient recevoir des informations plus accessibles et de meilleure qualité.

#### **RÉFORMES DU CHÔMAGE**

L'année 2020 a vu le déroulement de la deuxième phase d'une réforme de l'assurance chômage, un sujet délicat dans une année où les pertes d'emploi et les besoins en matière de sécurité sociale ont augmenté dans tout le

pays et au-delà. La réforme est partiellement entrée en vigueur en novembre 2019 mais a ensuite été suspendue en raison de la pandémie. Certaines préoccupations majeures ont donc été débattues plus en détails, notamment la nouvelle méthode d'évaluation du salaire journalier (salaire journalier de référence, SJR) qui sert de base au calcul de l'allocation de chômage. Deux ans plus tard, en mars 2021, un décret sur le régime d'assurance chômage a été publié,28 en vertu duquel le SJR serait basé sur le salaire moyen perçu au cours des deux dernières années, en tenant compte des jours ouvrés et non ouvrés. Cela a conduit à une réduction du SJR (et par conséquent des allocations de chômage) pour de nombreux travailleurs sans contrat à temps plein pendant la période analysée. Pour la première année seulement, la nouvelle méthode de calcul signifie que 1,15 million de bénéficiaires recevront des allocations moins élevées. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur en octobre 2021. Selon le groupe stratégique national, le plus grand nombre de contrats à temps partiel et à durée déterminée, associé à cette nouvelle méthode de calcul du SJR, entraînera inévitablement une augmentation des emplois et des conditions de vie précaires.

#### **SOINS DE SANTÉ**

L'accès aux soins de santé dans le pays est généralement bon, mais des inégalités géographiques persistent souvent. L'accès aux médecins est limité dans certaines zones rurales et défavorisées, selon des organisations faisant partie du groupe stratégique national. On parle à propos de ce phénomène de « déserts médicaux » : soit des zones sous-équipées, où

Zoom\_France\_2021.pdf

27 Ibid.

<sup>25</sup> Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2021), Rapport 2021 : <a href="https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.go

<sup>28</sup> Décret 2021-346 portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043306112?r=WfhpPRa3Vt">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043306112?r=WfhpPRa3Vt</a>

l'accès à un médecin généraliste est très limité, ce qui entraîne de longs délais d'attente et de déplacement. Environ 18% des personnes vivent dans des zones où il est difficile de trouver un médecin généraliste, où certains équipements médicaux font défaut, ou encore où il faut plus de 30 minutes pour se rendre à l'hôpital le plus proche en cas d'urgence.<sup>29</sup> Le GSN recommande donc de simplifier les mécanismes d'incitation pour encourager l'ouverture d'un plus grand nombre de cabinets médicaux dans les zones rurales, ainsi qu'un investissement plus important dans les soins de santé publics pour toutes et tous.

Cependant, les inégalités en matière de soins de santé en France vont bien au-delà des distances géographiques, note le GSN, et l'accès aux soins n'est pas le même pour les groupes sociaux minoritaires. L'état de santé des migrants et des demandeurs d'asile s'est notamment détérioré en moyenne :30 ils vivent souvent dans des conditions inadéquates, sans abri ni accès à l'eau. Des campagnes de sensibilisation sont donc nécessaires pour encourager les nouveaux arrivants à souscrire aux programmes de couverture santé. La France, comme de nombreux autres pays européens, n'a pas mené de stratégie pour permettre la vaccination contre le Covid-19 des sans-papiers, qui ont ainsi rencontré le plus d'obstacles pour accéder à la vaccination.31 En outre, le manque de ressources allouées aux soins psychologiques et psychiatriques est clairement apparu, selon le GSN français, car il a été amplifié par les conséquences de la pandémie sur la santé mentale et le bien-être des personnes.

#### **LOGEMENT**

Aucun développement politique majeur n'est intervenu dans le domaine du logement en 2020. Toutefois, le GSN considère ce statu quo comme négatif car les loyers augmentent régulièrement, la construction de logements sociaux a diminué et les aides au logement ont été réduites. De plus, les effets économiques du Covid-19 exposent de nombreux ménages français à un risque accru de pauvreté qui peut aboutir au sansabrisme si des mesures immédiates ne sont pas prises. En effet, 4 millions de personnes connaissent actuellement le mal-logement ou le sans-abrisme, selon le ministère français du Travail, de l'Emploi et de l'Inclusion.32 Cela constitue une violation du droit au logement et à l'hébergement d'urgence, qui touche particulièrement les personnes en situation de grande vulnérabilité. En effet, les personnes à faibles revenus sont les moins à même de trouver un logement décent et abordable. Plus de 143 000 sont sans abri et plus de 640 000 sont actuellement contraints de vivre chez des tiers.33 La situation actuelle a été favorisée par une augmentation de 5,5% de l'indice des prix des logements au second semestre 2020 par rapport au second semestre 2019.

De plus, suite à la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) de décembre 2000,<sup>34</sup> les communes sont tenues de fournir un nombre de logements sociaux proportionnel à leur parc résidentiel (article 55) : entre 20 et 25% doivent être des logements sociaux. En 2020, 550 municipalités n'ont pas respecté leurs obligations au titre de la loi et se verront infliger une amende.<sup>35</sup>

<sup>29</sup> Commission européenne (2020), Rapport 2020 pour la France : <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PD-F/?uri=CELEX:52020SC0509&from=FR">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PD-F/?uri=CELEX:52020SC0509&from=FR</a>

<sup>30</sup> Médecins du Monde (2019) Accès aux soins des migrants : https://www.medecinsdumonde.org/fr/pays/france/migrants

<sup>31</sup> Organisation internationale des Nations unies pour les migrations (2021), Covid-19 : l'OIM alerte sur les difficultés d'accès des migrants aux vaccins https://news.un.org/fr/story/2021/05/1096182

<sup>32</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (2021), Rapport 2020 sur le mal-logement en France : http://www.fse.gouv.fr/fse-mag/rapport-2020-sur-le-mal-logement-en-france

<sup>33</sup> Fondation Abbé-Pierre (2021), L'état du mal-logement en France 2020 : https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/reml\_2020\_cahier\_4\_les\_chiffres\_du\_mal-logement-sfp.pdf

<sup>34</sup> Loi 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbains : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIT-EXT000005630252/

<sup>35</sup> France Info (2020): Des sanctions alourdies pour 550 communes qui n'offrent pas assez de logements sociaux: <a href="https://www.francetvinfo.fr/economie/immobilier/immobilier-indigne/des-sanctions-alourdies-pour-550-communes-qui-n-offrent-pas-assez-de-logements-sociaux\_4211857.html">https://www.francetvinfo.fr/economie/immobilier-indigne/des-sanctions-alourdies-pour-550-communes-qui-n-offrent-pas-assez-de-logements-sociaux\_4211857.html</a>

# **Espace civique**

L'espace civique en France serait soutenu et protégé de manière adéquate. Néanmoins, de grandes inquiétudes ont été soulevées tout au long de l'année, notamment en ce qui concerne les méthodes et les mesures utilisées pour contenir le Covid-19. Le CIVICUS Monitor qualifie actuellement l'espace civique français de « rétréci »,<sup>36</sup> et les organisations qui constituent le Groupe stratégique national français appuient fermement cette évaluation.

#### LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Alors que la liberté d'association est normalement respectée en France, la loi de 2021 « confortant le respect des principes de la République »37 inquiète les organisations de la société civile de par ses possibles effets indésirables. Des inquiétudes ont en particulier été soulevées quant aux moyens de la loi : elle stipule que les organisations doivent s'engager à respecter certains principes afin de recevoir des subventions publiques et ses dispositions en matière de sécurité pourraient mettre à mal la liberté d'association. En outre, la loi a été adoptée après le meurtre du professeur d'histoire Samuel Pathy par une personne radicalisée en octobre 2020 et pourrait être considérée comme fournissant de nouveaux moyens d'encourager la suspicion généralisée à l'égard des organisations confessionnelles. Le GSN a également dénoncé la procédure parlementaire accélérée choisie pour la loi, malgré les demandes des organisations pour un processus législatif transparent et inclusif38 et les demandes de dialogue et de débat.

#### LIBERTÉ DE RÉUNION

Bien que la liberté de réunion pacifique soit généralement respectée en France, la pandémie et les mesures prises pour y faire face ont compliqué la tenue normale de réunions publiques. Un cadre juridique ad hoc (le décret du 31 mai 2021) a été adopté, interdisant les rassemblements publics, restreignant la liberté de réunion à un nombre limité de personnes et réduisant ainsi considérablement l'espace public dans tout le pays. Les juges du Conseil d'État ont déconseillé l'interdiction des rassemblements et des manifestations, estimant qu'elle n'était pas justifiée par la situation sanitaire, pour autant que la distanciation sociale soit respectée.39 Néanmoins, des centaines de manifestants ont reçu des amendes pour avoir participé à des rassemblements sur la voie publique. En outre, comme l'a signalé Amnesty International dans son rapport annuel sur le pays, des manifestants ont été arrêtés et poursuivis pour des infractions vaguement définies,40 telles que l'outrage à un agent de police, le non-respect de l'obligation de déclaration préalable ou la participation à un groupe se préparant à commettre des actes violents.

#### LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'expression est généralement bien protégée en France. Cependant, les récents développements législatifs (en particulier la loi de sécurité globale promulguée en mai 2021<sup>41</sup>) sont considérés comme une menace pour la liberté de la presse. La loi vise à

<sup>36</sup> CIVICUS (2021) Civicus Monitor 2020 - France : https://monitor.civicus.org/country/france/

<sup>37</sup> Loi 2021-1109 confortant le respect des principes de la République : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORE-TEXT000043964778

<sup>38</sup> Voir par exemple la lettre ouverte publiée par différentes organisations françaises sur le projet de loi (avril 2021): http://www.cnajep.asso.fr/wp-content/uploads/2021/04/Lettre-aux-se%CC%81natrices-et-se%CC%81nateurs-Projet-de-loi-confort-ant-les-principes-re%CC%81publicains-Avril-2021.pdf

<sup>39</sup> Conseil d'État (2020), Ordonnance de jugement : https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2020-06-13/440846

<sup>40</sup> Amnesty International (2021) Les droits humains en France en 2020 : https://www.amnesty.fr/pays/france

<sup>41</sup> République Française (2021) Loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés : <a href="https://www.vie-publique.fr/loi/277157-loi-pour-une-securite-globale-preservant-les-libertes">https://www.vie-publique.fr/loi/277157-loi-pour-une-securite-globale-preservant-les-libertes</a>

mieux réglementer les principales entités de surveillance : la police et la gendarmerie, les polices municipales, les sociétés de sécurité privées et les outils de surveillance tels que les caméras piétonnes et la vidéoprotection. Le projet de loi proposait notamment d'interdire la diffusion d'images d'agents de police, ce qui rendrait plus difficile de les amener à répondre de leurs actes. <sup>42</sup> La Commission européenne est intervenue dans le débat en soulignant le manque inquiétant de considération de la loi pour le respect de l'équilibre entre la sécurité et les libertés civiles, telles que la liberté des médias et des journalistes. <sup>43</sup>

# Dialogue civil sur les plans nationaux de relance et de résilience

# DIALOGUE ET PARTICIPATION SOCIALE ET CIVILE

Toutes les organisations qui constituent le groupe stratégique national français s'accordent à dire que les activités des organisations de la société civile et des syndicats ont diminué en 2020 et dénoncent le peu de participation de la société française aux décisions gouvernementales. Néanmoins, les citoyens ont été appelés à participer à la vie publique à travers certaines initiatives, telle que la Convention citoyenne pour le climat<sup>44</sup> qui vise à associer 150 citoyens choisis au hasard à l'écriture d'une loi sur le climat. Une autre initiative a été le Partenariat pour un gouvernement ouvert, un forum qui implique différents acteurs et parties prenantes (comme les organisations

de la société civile) dans des activités visant à renforcer la participation des citoyens aux activités publiques. Dans ce cadre, les organisations de la société civile sont invitées à donner leur avis sur les politiques publiques et à faire part de leurs demandes et priorités.<sup>45</sup>

Afin de permettre aux organisations de la société civile de contribuer plus activement aux discussions et aux consultations sur les politiques publiques, les OSC françaises demandent un renforcement du Fonds de développement de la vie associative (FDVA). Créé en décembre 2011, puis modifié par le décret 2018-460 de juin 2018, 46 le fonds a pour mission de soutenir les OSC dans leurs activités et projets, notamment par la formation des bénévoles.

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> Commission européenne (2020), Point de presse de la mi-journée du 23/11/2020 : https://audiovisual.ec.europa.eu/fr/vid-eo/l-1993152/n-INT

eo/l-199315?lg=INT 44 Convention citoyenne pour le climat : https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/

<sup>45</sup> Partenariat pour un gouvernement ouvert : https://gouvernement-ouvert.transformation.gouv.fr/

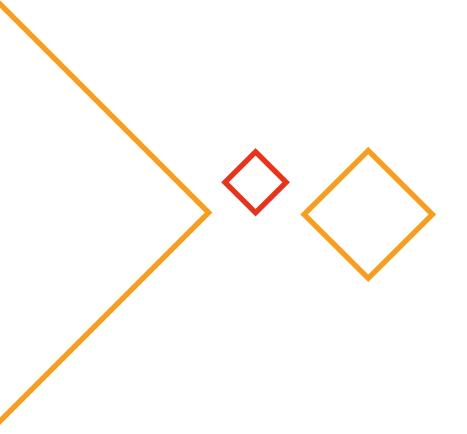
<sup>46</sup> Décret 2018-460 relatif au Fonds pour le développement de la vie associative : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000037038642">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000037038642</a>

# **BONNE PRATIQUE**La plateforme « Je veux aider »

La pandémie a montré de plus en plus clairement que les organisations de la société civile sont cruciales pour étendre l'inclusion sociale et améliorer le bien-être des personnes. Début 2020, le gouvernement français a lancé une plateforme en ligne utile appelée « Je veux aider ». Elle dispose d'une base de données centralisée qui recueille les appels à l'action des organisations nationales de la société civile et des structures publiques, ce qui permet de mieux connaître les différentes organisations, de décider avec lesquelles s'engager et d'effectuer une mission pour une OSC.<sup>47</sup>

### PARTICIPATION AU PLAN NATIONAL DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE

Le GSN rapporte que la majorité des OSC françaises ne sont pas intervenues directement dans le processus de rédaction du plan national de relance et de résilience. En effet, seul le Mouvement associatif, qui regroupe plus de 700 000 organisations, a été consulté par le Premier ministre pour discuter du plan. En définitive, le Mouvement associatif a salué la reconnaissance de la valeur ajoutée des organisations de la société civile dans le PNRR mais a critiqué le manque global de soutien à leur égard et de mesures pour le développement communautaire. Par ailleurs, l'organisation regrette l'absence de mesures transversales et structurelles significatives pour développer et renforcer les activités et la vie associative. Cette absence témoigne d'une méconnaissance des capacités de transformation des OSC en tant que force de cohésion sociale et territoriale.48



<sup>47</sup> Je veux aider : https://www.jeveuxaider.gouv.fr/
48 Le Mouvement associatif (2021) Plan de relance - Communiqué de presse : https://lemouvementassociatif.org/plan-de-relance-copie-a-completer-pour-la-vie-associative/

#### ÉDITEUR RESPONSABLE:

Mikael Leyi

#### AUTEURE:

Beatrice di Padua

#### **COORDINATION DE LA PUBLICATION:**

Carlos Roldán Mejías, Giorgia Gusciglio, Martina Corti

#### ÉDITION:

Sebastian Moffett

#### TRADUCTION DE L'ANGLAIS:

BLS srl

#### GRAPHISME:

Maximilian Fischer

#### CONTRIBUTIONS DE:

CEMÉA, Ligue de l'Enseignement











Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.

SOLIDAR Avenue des Arts, 50 1000 Brussels - Belgium +32 2 500 10 20 www.solidar.org @SOLIDAR\_EU

